



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Liquide servodirection

Numéro(s) de produit : 05340

Utilisation du produit : Liquide servodirection

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique :
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

Apparence et odeur : Liquide ambre, faible odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Le contact direct est légèrement irritant avec rougeur et enflure.

PEAU : Le concentré peut causer une irritation. Un contact répété ou prolongé peut entraîner une sécheresse cutanée.

INHALATION : L'inhalation de la vapeur ou de la pulvérisation peut causer une irritation des muqueuses des voies nasales et de la gorge.

INGESTION : Peut causer des douleurs stomacales et des vomissements. Le risque principal, en cas d'ingestion, est l'aspiration dans les poumons et une pneumonite subséquente.

EFFETS CHRONIQUES : Inconnu

ORGANES VISÉS : Inconnu

État physique aggravé par exposition : Inconnu

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillats paraffiniques hydrogénés	64742-54-7	95 - 99
Éther copolymère	propriété	1 - 5
Éther borate	propriété	0.2 - 1
Acide carboxylique alkyle	propriété	0.2 - 1
Phosphate de tricrésyle	78-32-0	0.2 - 1

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : NE PAS provoquer de vomissements. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Selon la norme OSHA, ce produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair	190.56°C / 190°C (COC)	Limite d'explosion supérieure	N.D.
Température d'autoallumage :	N.D.	Limite d'explosion inférieure	N.D.

Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Mousse, produits chimiques secs, sable, dolomite, dioxyde de carbone

Produits de combustion : Fumée ou vapeurs âcres Oxydes de carbone.

Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. L'eau peut être utilisée pour rincer et éloigner les déversements.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Prendre des mesures de protection personnelle telles que recommandées à la Section 8. Minimiser le contact cutané.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales. Aviser les autorités si le produit se répand dans les canalisations.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Ne pas réutiliser le contenant. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Bien ventiler et éviter de respirer les vapeurs. Ne pas ranger ni mélanger avec de forts oxydants. Un bain oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles sur les lieux de travail. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Garder loin des sources d'ignition. Ne pas ranger à proximité d'acides puissants ou d'agents oxydants.

Niveau d'entreposage d'aérosol ND

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillats naphténiques lourds hydrotraités	5*	NE	5*	10*	NE		mg/m ³
Éther copolymère	NE	NE	NE	NE	NE		
Éther borate	NE	NE	NE	NE	NE		
Acide carboxylique alkyle	NE	NE	NE	NE	NE		
Phosphate de tricrésyle	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (s) – peau (v) – libre *- vapeur d'huile							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile, néoprène ou PVC. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide
 Couleur : Ambre
 Odeur : Pétrole léger
 Seuil d'odeur : N.D.
 Gravité particulière : 0.87
 Point d'ébullition initial : > 315.56°C / 315°C
 Point de congélation : N.D.
 Pression de vapeur : < 0,1 mmHg @ 36.67°C / 37°C
 Densité de vapeur : > 1 (air = 1)
 Taux d'évaporation : lent
 Solubilité : insoluble dans l'eau
 Coefficient de distribution eau/huile : N.D.
 pH: ND
 Composés Organiques volatiles Pds % : 2.63 g/L: 24.2 lb/gal: 7.66

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable
 Conditions à éviter : Aucun connu.
 Matériaux incompatibles : acides et des produits oxydants forts
 Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone
 Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Distillats paraffiniques hydrogénés	>5,000 mg/kg	>2,000 mg/kg	2.4 mg/L/4H
Éther copolymère	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Éther borate	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Acide carboxylique alkyle	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Phosphate de tricrésyle	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Distillats paraffiniques hydrogénés	Non	Non	Non	Non	Non
Éther copolymère	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Éther borate	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Acide carboxylique alkyle	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Phosphate de tricrésyle	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

E – Œil	S – peau	R - Respiratoire
---------	----------	------------------

<u>Toxicité reproductive :</u>	Aucune information disponible
<u>Tératogénicité :</u>	Aucune information disponible
<u>Mutagénicité :</u>	Aucune information disponible
<u>Effets synergétiques :</u>	Aucune information disponible
<u>Autre :</u>	Les base d'huiles de pétrole contenues dans ce produit ont été hautement raffinées afin de supprimer les aromatiques, améliorant les caractéristiques de performance. (IP 346 < 0,1%)

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

<u>Écotoxicité :</u>	Aucune information disponible
<u>Persistance / Dégradabilité :</u>	Aucune information disponible
<u>Bioaccumulation / Accumulation:</u>	Aucune information disponible
<u>Mobilité dans l'environnement :</u>	Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Ce produit ne fait pas partie des déchets dangereux RCRA (vous reporter à 40 CFR article 261.20 – 261.33). Le produit utilisé ne doit pas être mélangé aux déchets dangereux. Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) Pas réglementé

ICAO/IATA (air) : Pas réglementé

IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé

Réserves spéciales Pas réglementé

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Nom du produit : Power Steering Fluid**Product Number (s): 05340**

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Non
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :**Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :**

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

Toluène (108-88-3)	< 0.1%
Benzène (71-43-2)	< 1 ppm

Règlements COV sur les biens de consommation : Ce produit n'est pas réglementé.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 800967-5483P, 800967-5505P, 800967-5533P

Pennsylvanie : 108-88-3

Massachusetts : Aucune

Rhode Island : Aucune

Réglementation canadienne :**Règlements sur les produits contrôlés :**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : Pas réglementé

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

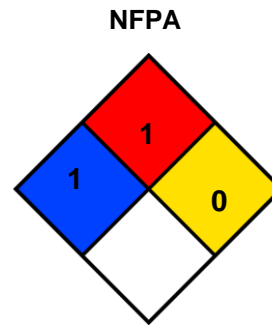
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	1
Inflammabilité :	1
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
 N° CRC : 632D
 Date de révision : 11/12/2011

Modifications depuis la dernière révision : La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

- | | |
|---|--|
| ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists | N.R. : Non défini |
| CAS : Registre CAS | NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health |
| CFR : Code des règlements fédéraux | NFPA : National Fire Protection Association |
| DOT : Département des transports | NTP: Programme national de toxicologie |
| LIS : Liste intérieure des substances | OSHA : Occupational Safety and Health Administration |
| g/L : Grammes par litre | PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos |
| HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux | EPP : Équipement de protection personnelle : |
| IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer | Ppm : Parties par million |
| IATA : Association du transport aérien international | RoHS : Restriction des substances dangereuses |
| OACI : Organisation de l'aviation civile internationale | STEL : Limite d'exposition de courte durée |
| IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses | TCC : Méthode Tagliabue en vase clos |
| OMI : Organisation maritime internationale | TWA : Moyenne pondérée dans le temps |
| lb/gal : Livres par gallon | SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |
| CL : Concentration létale | |
| DL : Dose létale | |
| ND : Non applicable | |